



Le 10 juin 2026  
Montreuil

- Aux syndicats
- Aux DS/DSC
- Aux USCBA/URCBA
- A la CEF/CFC

Cher(e) s Camarades,

La loi El Khomri en 2016 puis les ordonnances Macron bouleversent la négociation collective : hiérarchie des normes, validité des accords, référendum, fin des avantages individuels acquis, nouveaux thèmes de négociation. La Fédération vous propose ces journées pour maîtriser les changements et réfléchir aux pratiques à développer.

Par conséquent, la Fédération a programmé un stage intitulé « **Négociations collectives** » qui aura lieu du :

**2 décembre au 4 décembre 2026**  
**A 10 h 00**  
**dans la salle Cazenave – Noyau A – 1<sup>er</sup> étage**  
**263 rue de Paris 93100 MONTREUIL**

Trouvez ci joint les documents suivants :

- La demande de congé de formation qui doit être faite auprès de l'employeur au moins 30 jours avant le début du stage
- Un bulletin d'inscription

Avant toute demande de congés auprès de l'employeur, prévenir la Fédération par téléphone auprès de Pascal au 07.75.71.26.58 après accord, retourner **très rapidement le bulletin d'inscription** à la Fédération par courrier, par fax ou par Email : [formation@construction.cgt.fr](mailto:formation@construction.cgt.fr)

Pour information, vous pouvez vous inscrire également sur notre site dédié à la formation syndicale à l'adresse suivante : <https://fnscba.com/formationsyndicale>

*Dès ton inscription, tu t'engages à participer au stage durant toute la période.*

Recevez Camarades nos fraternelles salutations.

**KOZIK Jean Louis**

Responsable à la formation syndicale

**FNSCBA**

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement**

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02 / Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris  
Boîte aux lettres (e-mail) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) – Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)

**Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.**

*Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.*

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

**000**

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de  
l'entreprise ou de l'établissement .....

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le .... /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, environnementale, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5-6 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du [date de début de la formation] ..... au [date de fin de la formation] .....,

en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » est un organisme agréé.

**Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.**

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]



# Stage Négociations collectives

**du 2 au 4 décembre 2026**

**à la Fédération  
Montreuil (93)**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (dom.)

Numéro de portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Email : .....

Syndicat ou organisation : Syndicat : \_\_\_\_\_

USC : \_\_\_\_\_

**Souhaitez-vous un hébergement pour les nuits du 2 et 3 décembre 2026**     **Oui**     **Non**

**Bulletin à retourner ou à faxer à l'attention de Pascal avant le 20 novembre 2026 :**

FNSCBA CGT – Case 413 – 263 rue de Paris 93100 MONTREUIL

Portable : 07.75.71.26.58 Tél fixe : 01.55.82.85.19 – Email : [formation@construction.cgt.fr](mailto:formation@construction.cgt.fr)

**FNSCBA**

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement**

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 CCP4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) – Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)